

Apprenons à nous connaître : les agriculteurs et les élus vous informent

Lettre d'information aux habitants du Pays Sud-Grésivaudan

L'ÉLEVAGE BOVIN DANS NOTRE RÉGION... ... MIEUX LE CONNAÎTRE POUR MIEUX LE COMPRENDRE

DES VACHES, DE L'HERBE ET UN PAYSAGE

Dès les beaux jours et jusqu'aux premiers froids, les animaux (vaches, moutons, génisses,...) sont dans les prés pour profiter le plus possible d'une alimentation naturelle de qualité : l'herbe ! Elle constitue ainsi la base de leur alimentation. Les éleveurs situés en plaine diversifient les rations avec d'autres fourrages (maïs). Au printemps, les prairies sont fauchées pour garantir l'alimentation hivernale. L'herbe ainsi conditionnée, le plus souvent en

« balles rondes », servira à l'alimentation des troupeaux durant l'hiver. Les prairies sont donc très importantes pour l'activité agricole de notre secteur. Leur exploitation est indispensable et nécessite un entretien régulier. Dans les secteurs les plus pentus, l'entretien des parcelles est difficile. Face à la diminution du nombre d'agriculteurs, de nombreuses parcelles en coteaux sont laissées à l'abandon. Le paysage évolue donc en conséquence.

« Après l'édition d'une première fiche d'information sur la nusiculture, il nous est apparu important d'aborder une autre facette de l'agriculture locale, l'élevage. L'élevage bovin représente environ 1/3 des exploitations du Sud-Grésivaudan. Les éleveurs valorisent près des 2/3 des surfaces agricoles du territoire. Cette activité façonne les paysages et est gérée de manière extensive. Ces espaces sont également appréciés par les amateurs de loisirs de plein air. Selon les saisons, VTTistes et randonneurs profitent pleinement de ces domaines ouverts qu'il faut apprendre à respecter car c'est avant tout le support d'une activité économique ! ».

Raphaël GAILLARD

Agriculteur à St-Vérand,
Président du Comité
de Territoire du
Sud-Grésivaudan.



DU FROMAGE ET DE LA VIANDE !

Le lait produit par les vaches et les chèvres est collecté et transformé par différents entreprises de la région : l'Étoile du Vercors à St-just-de-Claix, la Fromagerie Alpine à Romans, la Fromagerie du Dauphiné à Têche, Valcrest à Vinay, Vercors Lait à Villard-de-Lans... Des fromages sont fabriqués dans ces unités de transformation, vous connaissez sûrement le Saint Marcellin, le Saint Félicien, le Bleu du Vercors-Sassenage, les nombreuses tommes de chèvres... Signalons que certains producteurs transforment à la ferme leur production de lait en de délicieux fromages ou leur production de viande en de nombreux produits carnés (pâtés, saucissons, caillettes,...). Certains éleveurs ont même développé récemment la vente directe de viande en proposant aux consommateurs des colis sous vide prêt à l'emploi.

DES ÉLEVAGES À TAILLE HUMAINE ET DYNAMIQUES

Le nombre d'installations et l'âge moyen des éleveurs du secteur démontrent une grande vitalité pour le Sud-Grésivaudan. Dynamique à conforter ! En moyenne, les élevages laitiers du Sud-Grésivaudan ont entre 35 et 45 vaches laitières ou vaches allaitantes pour la viande. Cela correspond à une surface de 70 à 80 hectares dont les 2/3 à 3/4 en herbe avec une partie située en zone de plaine (1/3) et le reste du foncier situé en zone de coteaux (2/3) plus difficilement mécanisable. Dans de nombreuses exploitations d'élevage, les agriculteurs sont regroupés à plusieurs pour améliorer leurs conditions de travail et de vie (traite matin et soir 7 jours sur 7, tous les jours de l'année). Les vaches laitières sont majoritairement de race Montbéliarde (robe blanche avec des taches marron), race rustique adaptée aux zones de coteaux où le pâturage est important, race laitière très bonne fromagère issue de Franche-Comté.

LA NOURRITURE DES ANIMAUX

La nourriture des animaux est stockée sous 2 formes pour la saison hivernale : une partie sous forme de foin sec et une partie sous forme d'ensilage (aliment plus humide stocké en silo ou en botte sous plastique). L'ensilage permet d'assurer la récolte quand les conditions météorologiques ne permettent pas d'avoir un fourrage sec, notamment au printemps et l'automne. C'est une pratique très ancienne, comparable à celle utilisée pour la fabrication de la choucroute !

DES PRODUITS AGRICOLES DE QUALITÉ

Le territoire du Sud-Grésivaudan est couvert par de nombreux signes de qualité : l'AOC Noix de Grenoble mais aussi... L'IGP (Indication Géographique Protégée) du Saint Marcellin et l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) Bleu du Vercors-Sassenage sur les zones situées en altitude dans le Vercors. Ces distinctions permettent de « protéger » les process de fabrication sur des espaces délimités et de garantir des produits de qualité par le respect d'un cahier des charges.



LE SUD-GRÉSAUDAN AU CŒUR DE L'IGP SAINT MARCELLIN

L'ensemble du territoire du Sud-Grésivaudan fait partie de l'aire d'appellation "IGP Saint Marcellin" qui s'étend jusqu'aux Terres froides, la Chartreuse et le nord de la Drôme. Fort d'un tissu important de fromageries, c'est un atout très

important pour le secteur en terme d'emplois et de dynamique d'élevage : le nombre d'emplois générés par les unités de transformations locales dépasse même le nombre d'éleveurs du territoire ! Le cahier des charges permet de

valoriser les ressources locales. Par exemple, les vaches doivent être au pré au moins la moitié de l'année, 50 % de l'alimentation minimum doit être à base d'herbe et 80 % de l'alimentation du troupeau doit provenir de la zone.

LES AGRICULTEURS SOUMIS À DES RÉGLEMENTATIONS IMPORTANTES



L'agriculteur est, comme les artisans ou petits industriels, soumis à différentes réglementations sanitaires. Il ne doit pas laisser s'écouler les différents effluents produits par sa salle de traite, son atelier de transformation,... dans le milieu. Il doit tenir compte de l'éloignement des voisins lorsqu'il construit un logement pour ses animaux.

ÇA SENT BON LA CAMPAGNE !

Au cours de l'année, des odeurs de fumier peuvent se faire sentir dans la campagne. C'est le moment des épandages, pratique destinée à fertiliser les sols. Le fumier est un engrais naturel : l'épandre permet d'avoir moins recours aux engrais chimiques et donc de préserver la qualité de l'eau. Les agriculteurs sont également soumis à des contraintes de distances lors des épandages près des habitations.

• LE SAVIEZ-VOUS ?

20 à 25 vaches laitières sur 50 ha d'herbe produisent 120 à 150 000 litres de lait en une année. Chaque jour, une vache produit 20 à 30 litres de lait entre la traite du matin et du soir.

Une vache ingère environ 20 kg d'aliments (céréales, herbe fraîche ou foin) et boit jusqu'à 100 l d'eau / jour ! Un pré non fauché une année nécessite deux années pour être remis en état, d'où l'importance du rôle de l'élevage dans le maintien de l'ouverture du paysage ! Des pentes importantes, des prairies morcellées, l'urbanisation... Telles sont les conditions difficiles que rencontrent certains éleveurs du Vercors et du massif des Chambaran.

Sur le territoire du Sud-Grésivaudan, on dénombre près de 10 500 bovins (vaches laitières et vaches à viandes confondus), 2 700 ovins et 2 800 chèvres ! À St-André-en-Royans, Serre-Nerpol ou Bessins par exemple, il y a plus de vaches que d'habitants !

Le Règlement Sanitaire Départemental s'applique chez tous les propriétaires d'animaux (bovins, ovins, caprins, volailles, porcs,...). Plus le nombre d'animaux augmente dans l'exploitation, plus la réglementation devient contraignante, et les grosses exploitations doivent respecter la réglementation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Il faut alors que les bâtiments soient construits loin du voisinage (plus de 100 mètres).

Pour respecter les normes auxquelles il est soumis, l'éleveur de vaches laitières est parfois obligé de construire un bâtiment neuf. Il investit de 5 000 à 7 000 € pour loger chaque vache. S'il faut loger 60 vaches, la facture est élevée !



LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE !

Si les prés sont clôturés ou grillagés, c'est qu'il y a sûrement des animaux qui pâturent (vaches, moutons, chèvres). Si les prairies ne le sont pas, c'est qu'elles sont destinées à être fauchées. L'herbe récoltée, servira de réserve de nourriture aux animaux durant les mois d'hiver. Au printemps, évitez de piétiner ces prairies pour que l'agriculteur puisse les faucher... Laissez la priorité aux animaux !

Les prairies sont généralement faciles d'accès aux promeneurs... Mais ce sont avant tout des espaces de production ! Des aménagements spécifiques sont parfois installés sur des chemins pour faciliter la circulation des personnes dans une zone clôturée pour le bétail.



A RETENIR POUR VOS PROCHAINES RANDONNÉES !

- Je referme les portes des clôtures de prés... Et s'il n'y a pas de porte, c'est que le chemin n'est pas là.
- Je ne pénètre pas dans un près où sont des animaux.
- Je ne m'écarte pas des sentiers balisés.
- Je respecte les propriétés privées.
- Je tiens mon chien en laisse pour ne pas effrayer les animaux.
- Et bien sûr, je repars avec mes détritrus !

Service Tourisme du Pays Sud-Grésivaudan

Tél. : 04 76 38 67 20

www.tourisme.sud-gresivaudan.org

• RÉFÉRENCES BIBLIO

- Note du CPIE Vercors / Classeur ressources / Cahier agriculture
- Plaquette « L'agriculture de Chartreuse, si proche de vous »
- Note de l'Institut de l'Élevage, Le paysage agricole : l'observer, l'expliquer, l'aménager / 2006
- Diagnostic de la filière lait de la Chambre d'agriculture de l'Isère / 2011